

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 21 ET 22 DÉCEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

CUNVENZIONE D'UGETTIVI E DI MEZI CU U CENTRU DI
U SPORT E DI A GHJUVENTU CORSA - CENTRE DU SPORT
ET DE LA JEUNESSE CORSE (CSJC)

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC U
CENTRU DU U SPORT E DI A GHJUVENTU CORSA
CENTRE DU SPORT ET DE LA JEUNESSE CORSE (CSJC)

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse (CSJC) régie autonome personnalisée dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, remplit ses missions dans le cadre de la politique du sport et de la jeunesse conduite et soutenue par la Collectivité de Corse qui a compétence en matière de politiques sportive et de jeunesse (article L. 4424-8 du CGCT).

Conformément à ses statuts, je vous propose que la Collectivité de Corse engage dorénavant une logique pluriannuelle en faveur de cet établissement, par la mise en œuvre de la convention d'objectifs et de moyens, qui est soumise à votre approbation.

Cette convention d'objectifs et de moyens a pour but de définir :

- 1 - la périodicité de l'engagement de la Collectivité de Corse et du Centre du Sport et de la Jeunesse Corse,
- 2 - les objectifs que la Collectivité de Corse et le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse s'assignent en commun,
- 3 - les moyens afférents à la réalisation de ces objectifs communs et leurs différentes sources de financement par la Collectivité de Corse,
- 4 - les engagements pris par le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse en contre partie des moyens mis à disposition,
- 5 - les conditions de suivi et d'évaluation de la présente Convention d'Objectifs et de Moyens.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.